

ENGAGEMENT DE SERVICES

Nous _____ ci-après nommés clients s'engageons à suivre les instructions et directives fournies par le chef de caravane. Nous nous engageons à ne pas briser l'harmonie de la caravane et à être courtois envers nos compagnons de voyage. Ne pas respecter ces deux principes sera interprété par le chef de caravane comme un bris de contrat. Nous devons nous munir et/ou obtenir les documents de voyage requis (passeport, permis de véhicule, visa de touriste etc.). Les clients demeurent toujours pleinement responsables de leur comportement et de leurs propres déplacements durant le voyage. Les itinéraires et villes décrits dans nos brochures sont sujets à changement et ne devraient en aucun cas être considérés comme critère déterminant lors de la réservation. Les itinéraires et tournées au Mexique et en Amérique Centrale (Tours de Ville & Sorties) peuvent être changés, modifiés ou annulés sans préavis s'il devient évident que le bien-être et/ou la sécurité du groupe sont menacés. Ces changements, modifications ou annulations peuvent être faits sans pénalité ou perte à Pierre Blais ou compensation aux clients. Aucun remboursement ne sera accordé aux clients dans le cas d'un retard, quel que soit le motif. Si le fournisseur ne peut offrir les services promis durant le voyage, les clients seront dédommagés proportionnellement au trajet et aux services non reçus. Ce dédommagement n'excédera jamais la valeur du coût total du forfait payé à Pierre Blais. Ce dédommagement peut être sous forme de services compensatoires que le fournisseur jugera approprié. Le fournisseur se réserve le droit d'accepter de desservir qui il veut et de refuser ceux qu'il ne veut pas desservir. Le fournisseur se réserve le droit de changer ou d'annuler l'itinéraire sans aucun préavis. Le paiement final (balance) doit être reçu avant la date de fermeture du forfait choisi, sinon les clients perdent leur dépôt et leur réservation. Aucun remboursement ne sera accordé pour un retard de paiement. Aucun remboursement ne sera accordé à un client qui refuse de participer à un événement déjà payé quel que soit le motif invoqué.

Règlements

Le fournisseur ne sera pas responsable de l'inexécution de ses obligations causée par des circonstances indépendantes de sa volonté. Quitter la caravane sans la permission écrite du chef de caravane ou ne pas suivre les autres équipages sur la route sera considéré comme un bris de contrat par le fournisseur. Un client qui refuse de suivre les directives données par le chef de caravane recevra un avertissement; si le problème persiste, ces actions seront interprétées par le chef de caravane comme un bris de contrat. Dans l'éventualité d'un bris de contrat, quel(s) que soit(ent) le(s) motif(s), le client devra quitter la caravane immédiatement et ce client ne pourra exiger aucun remboursement de la part du fournisseur. Le client qui désire annuler avant ou durant le voyage ne pourra avoir ou exiger un remboursement de la part du fournisseur. Le fournisseur se réserve le droit d'annulation d'un voyage avant le départ sans aucun préavis. Dans ce cas, un remboursement de 100% du forfait sera accordé au client. **Tous les dépôts sont non remboursables.**
L'achat d'assurance annulation est la responsabilité du client.

Limitation des responsabilités

La responsabilité du fournisseur se limite à fournir un service de guide d'une ville à l'autre en caravane pour les clients qui auront payé le forfait au complet et à servir d'intermédiaire entre les voyageurs et les fournisseurs de services Ex : (banques, hôpitaux, transporteurs, hôtels, terrains de camping ... etc.). Cependant, comme il nous est impossible d'exercer un contrôle direct sur ces organisations, le fournisseur ainsi que le chef de caravane, qui est son représentant, se dégagent de toutes responsabilités quant à toutes réclamations pour pertes, dommages matériels, retards, maladies, blessures, incommodité, stress, perte de jouissance, anxiété, découlant de : fautes, erreurs, négligence ou omission de sa part ou des services touristiques, des banques, des transporteurs de services aériens ou terrestres, des hôteliers, des terrains de camping et de leur personnel... etc. Le fournisseur ne sera pas tenu responsable si le client ne peut ou ne veut poursuivre l'itinéraire pour des raisons telles que : bris mécaniques, manque de services ou problèmes avec la loi du pays, dommages matériels, perte de biens, vol, blessures, maladies, troubles psychologiques ou psychiques, stress, décès dû à une maladie tropicale, un empoisonnement alimentaire, un accident, un incendie, une incommodité, au stress, à une perte de jouissance, à l'anxiété, à un changement d'itinéraire ou de destination, aux conditions des routes, à la fin prématurée du voyage causée par un conflit armé, une guerre, des troubles politiques, le terrorisme, une insurrection ... etc. **Dans les causes mentionnées ci-haut, il n'y aura aucun remboursement.** Le client demeure toujours pleinement responsable de tous ses déplacements durant le voyage et de tous ses déboursés : visites, sites de camping, réparations de véhicules, droits au gouvernement, autoroutes et permis (selon le forfait payé). Les clients donnent la permission à Pierre Blais de se servir de photos ou vidéos prises par lui-même ou d'autres personnes à des fins de publicité et ceci sans aucune compensation. Notez bien que pour les fins de cet engagement de services, le client adhère et reconnaît seulement les lois de l'Ontario, Comté de Prescott Russell. Nous reconnaissons et acceptons en apposant notre signature tous les termes et conditions de cet engagement de services.

DATE : jour : ___ mois : ___ année : ___

Signatures : Chauffeur

Partenaire